



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 015-211500855-20241128-2024_39-DE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 28 novembre 2024

Délibération : N° 2024-39

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Présent(s) :

Pradal Gérard, Bruel Marcel, Lamouroux Nicolas, Daudé, Thierry Noël Géraud, Oustry Michel, Auratus Eric, Malgouzou Nathalie, Tourlan Anne, Amaral Emmanuelle, Puybouffat Delphine

Absent(s) :

Excusés : Baduel Sébastien, Ther Benoit,

Secrétaire de séance :

Chassagne Chrystel,

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 28 Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2024

DEMANDE de SUBVENTION DETR 2025 : RENFORCEMENT VOIRIE COMMUNALE PROGRAMME DE VOIRIE 2025

DELIBERATION

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la circulaire de Mr Le Préfet du Cantal en date du 21 octobre 2024, spécifiant les conditions d'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2025

La voirie est la principale infrastructure de la mobilité. Il est donc nécessaire pour l'ensemble des habitants de pouvoir rouler et accéder aux routes principales en toute sécurité et pouvoir accéder aux infrastructures de la commune (hameau de lavergne)

Il est nécessaire de procéder au Renforcement de la voirie communale au lieu-dit hameau de lavergne (VC 21) , par mise en oeuvre de GNT 0/31.5 sur 15 cm et enduit superficiel .

Ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2025 dans le cadre des la Voirie Communale.

Le montant des travaux est estimé à **10 500 € HT** suivant le devis établis par l'entreprise EUROVIA.

DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de demander une subvention au titre de la DETR 2025 -
RENFORCEMENT VOIRIE COMMUNALE - RENFORCEMENT VOIRIE COMMUNALE
PROGRAMME DE VOIRIE 2025 pour le HAMEAU DE LAVERGNE

Le financement pourrait être le suivant :

Le montant des travaux est estimé à **10 500 € HT**

Subvention DETR : 40 % soit 4 200 €

Autofinancement : 60 % soit 6 300 €

Monsieur le maire est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à la constitution du dossier et inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2025.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le 28 novembre 2024

Reçu en Préfecture

le 29 novembre 2024

Publié ou notifié

le 29 novembre 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 28 novembre 2024

Le Maire

Gérard PRADAL

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20241128-2024_39-DE

